



Communiqué du SIRT du 27/06/12

Cher collègues et amis

Suite aux derniers évènements et la réactivation de la loi du service civil, la réaction du SIRT, concomitamment aux autres syndicats de Sfax sousse et monastir a été de lancer un préavis de grève suite au quel une entrevue avec le chef de cabinet du ministre de la Santé a été tenue le 26/6/12.

Un accord préalable non encore signé a été mis en place consistant en :

- 1- revenir aux conditions d'exemption de 2004 (sera jointe à ce communiqué une copie des textes de loi autour du service civil et des critères d'exemption).
- 2- Tous ceux qui réussiront l'assistantat ou se présenteront pour un poste de médecin de la santé publique seront épargnés.
- 3- Tous ceux ayant entamé des procédures d'ouverture de cabinet et ayant eu une autorisation du Conseil National de l'Ordre des Médecins avant la date du Mercredi 20/06/12 seront épargnés.
- 4- Les médecins ayant entamé des procédures de crédit sans l'accord du CNOM seront discutés.
- 5- Les médecins ne répondant pas à ces critères et devant passer le service militaire seront appelés au service civil avec une rémunération qui sera discutée avec le Ministère de la Santé.

Nous rappelons que tous ceux qui ont été convoqués par le ministère de la défense ne doivent pas se présenter. Le ministère de la santé se chargera de contacter le ministère de la défense pour reporter les dates et délais des convocations.

Une seconde entrevu pour signer l'accord est prévue pour le 04/07/12.

Une Assemblée Générale aura lieu le 05/07/12 pour décider de ce qu'il en est.

Restons Solidaires et Unis!
Vivent les Internes et les Résidents!

